

PRIME DE MEDAILLE DU TRAVAIL

La médaille d'honneur du travail, symbole désuet pour certains mais toujours appréciée des salariés !!!

L'attribution de la médaille pour les 20 ans et 30 ans avait une signification pour certains salariés, une certaine valeur du travail récompensé par une prime. Cette dernière représentait une récompense bien méritée pour le nombre d'années de labeur effectuées avec professionnalisme.

C'était une fierté pour les salariés de pouvoir la demander et de voir son responsable lui remettre cette distinction qui était la seule que certains auraient pu recevoir tout au long de leur carrière.

ET VOILA !

La Direction a décidé unilatéralement de dénoncer l'accord d'entreprise lié aux primes et gratifications pour ancienneté de service.

Lien vers notre publication du 19/12/2017 [Prime de Médaille du Travail, une mort annoncée](#)

Obsolète dit la Direction, c'est d'après elle ce qui est remonté du terrain, mais qui est le terrain ?

FO Banques BNP Paribas dit non, pas obsolète cette prime récompensait l'ancienneté donc la fidélité, c'est une récompense qui date de 1886 pour fidéliser la nouvelle main d'œuvre industrielle venue du monde rural.

FO Banques BNP Paribas affirme que c'était une reconnaissance égalitaire pour les années passées dans l'entreprise et cela à tous les niveaux hiérarchiques et selon les mêmes critères, pas de différence au niveau de l'attribution d'une prime à des cadres ou non cadres.

FO Banques BNP Paribas, lors des négociations s'est battu pour garder cet acquis, mais nous n'avons pas obtenu gain de cause puisque la Direction était dans une démarche de réduire les coûts donc nos acquis.

FO Banques BNP Paribas, dit haut et fort que nous ne pouvons plus accepter de telles situations, nous ne pouvons pas être seuls à combattre cette injustice.

FO Banques BNP Paribas a été moteur pour que cette situation ne pénalise pas les salariés. Si la décision prise par la Direction a été de ne pas tenir compte de l'avis des syndicats, **FO Banques BNP Paribas** avait pourtant fait la proposition de faire en sorte que les salariés ne soient pas pénalisés et avons proposé d'échelonner cette suppression en gardant les 4 prochaines années à 100%.

Notre solution n'a pas été retenue puisque nous avons été le seul syndicat à l'avoir demandé, l'union fait la force mais pas pour tout le monde.



Merci de nous faire remonter vos remarques :

Désormais, des minoration sont appliquées à ces primes en fonction de la date à laquelle vous obtiendrez vos 20 ans et 30 ans d'ancienneté.

Les modalités et règles sont reprises sous ALIS sous le lien joint :

Connectez-vous sur : [Quand et comment puis-je bénéficier de la prime.](#)

IMPORTANT : Ne restez pas seuls, pour connaître vos droits concernant la prime de médaille ou la gratification faites appel aux experts de : [FO Banques BNP Paribas](#)

NOS VALEURS
Vos élus (s) **FO Banques BNP PARIBAS**,
syndicat de la fiche de paie, privilégient
les droits collectifs avec un socle
« LIBRE et INDEPENDANT »
nous n'avons aucune affiliation politique
mais une charte de valeurs pour lesquelles
nous ne dérogeons pas :

- Le respect
- L'écoute
- La proximité
- L'engagement
- La solidarité

**N'hésitez plus !
Le bon Clic c'est voter
FO Banques BNP Paribas**

LES ACCORDS
FO Banques BNP Paribas a signé 90% des
accords qui améliorent vos conditions de vie au
travail, vos droits :

- Le Don de jours de congés et RTT ;
- L'Accord sur le stress ;
- L'Accord 2016/2019 en faveur de
l'emploi des personnes handicapées ;
- L'Accord sur la diversité ;
- L'Accord sur le contrat génération –
Mécanisme de compétence de fin de
carrière ;
- Etc.

RAPPEL : Le 06 mars 2019 l'ensemble du matériel de vote pour les prochaines élections sera adressé à votre domicile par voie postale (Profession de foi + identifiant et mot de passe)



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05

Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

